



# SERVICE D'AIDE A TOUS

Association Intermédiaire Loi 1901 à but non lucratif,  
Conventionnée par la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de l'Emploi Hauts-De-France,  
Agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »

Déclaration « Services A la Personne » SAP/391904927

A l'ensemble des salariés du S.A.A.T



## NOTE DE SERVICE N°4

En date du 2 mai 2020

La présente note de service a pour objet de porter à la connaissance de l'ensemble des salariés du S.A.A.T, qu'en application de l'article L.4121-1 du Code du Travail et en référence au Règlement Intérieur du S.A.A.T :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1°/ des actions de prévention des risques professionnels
- 2°/ des actions d'information et de formation
- 3°/ la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ».

En raison de l'épidémie de Coronavirus, il a été décidé que :

les salariés du S.A.A.T doivent suivre scrupuleusement les mesures édictées dans :

- le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la reprise des activités de Mise à Disposition en période d'épidémie de Coronavirus Covid-19 »
- les fiches-métiers spécifiques à chaque domaine d'activité.

Chaque salarié est responsable des équipements de protection fournis par le S.A.A.T dans le cadre de l'épidémie COVID-19. Il appartient à chacun de veiller sur eux, de les ranger dans un endroit sécurisé et de les laver conformément aux instructions d'utilisation données.

Si, un équipement COVID-19 est endommagé, il appartient au salarié concerné de le signaler le plus diligemment possible à sa hiérarchie.

Toutes dégradations, pertes ou destructions des EPI fournis par le S.A.A.T imputables à la négligence ou à l'imprudence des salariés seront sanctionnés par la Direction.

Il en va de même en cas de non-respect des consignes de sécurité particulières imposées par l'épidémie COVID-19.

La présente note fera l'objet d'un affichage collectif et sera remise à chaque salarié contre signature.

**S.A.A.T.**  
M. Pierre ABDOUL  
Président de la République  
5 bis rue de la République  
B.P 24 02610 MOY-DE-L' AISNE  
Tél : 03.23.07.18.18  
Mail : saat02@wanadoo.fr



5 bis rue de la République BP N° 24 02610 Moy-DE-L' AISNE

Tél : 03.23.07.18.18. - Fax : 03.23.07.27.26.

Email : [saat02@wanadoo.fr](mailto:saat02@wanadoo.fr)

Siret 39190492700038 - APE 8899B

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

